



**MAIRIE DE SAINT-MARTIN-LE-VINOUX**  
**Département de l'Isère**  
**Canton de Grenoble 2**  
**Arrondissement de Grenoble**

Convocation du 27 avril 2021

## **EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

### **Conseil municipal de la Ville de Saint-Martin-le-Vinoux**

**Séance du 03 mai 2021**

**Délibération 2021-21**

Le trois mai deux mille vingt et un à 19 h 00, le conseil municipal de Saint-Martin-le-Vinoux s'est réuni à huis clos à la Maison des Moais – 47 Avenue Général Leclerc – 38950 Saint-Martin-le-Vinoux, sous la présidence de Monsieur le Maire, Sylvain LAVAL.

Présent(e)s : Sylvain LAVAL, Virginie LOPEZ, Mounir BOUALITA, Stéphanie COLPIN, Frédéric CALVO Mireille PERINEL, Morgan BOUCHET, Anahide MARDIROSSIAN, René VIAL, Hervé POTHIER-DENIS, Angèle ABBATTISTA, Christian REY, David MARTORANA, Cécile BENECH, Marie-Anne LENOBLE, Alexandra COUTURIER, Sophie BEKKAL, Marc DOZIER, Vincent GOSSE, Pierre HEINRICH, Yanice ZIDOUN, Mariane OBEID, Anne TOURMEN, Christian GROS, Florian BERNHEIM, Frédéric ANDRIEU

Procurations : Norbert COLLIAT donne procuration à Sophie BEKKAL, Murielle MARSEILLE donne procuration à Stéphanie COLPIN, Nawel BEGHIDJA donne procuration à Virginie LOPEZ.

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, Frédéric ANDRIEU, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

---

Rapporteur : Frédéric CALVO

---

**Objet : SOLIDARITE – Autorisation donnée au Maire de signer une convention relative à la mise à disposition à titre gratuit d'un service en langue des signes française à l'accueil au public de la commune**

Dans le cadre de l'obligation réglementaire de la loi N° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une république numérique, des mesures s'imposent à la commune pour rendre les services téléphoniques publics accessibles aux personnes sourdes, sourdes - aveugles, malentendantes et aphasiques.

L'utilisateur pourra bénéficier des trois services suivants :

- Langue des signes française
- Transcription écrite de la parole
- Visio-codage (langage parlé complété)

Grenoble-Alpes Métropole propose la signature d'une convention pour la mise à disposition gratuite de ce service de traduction simultanée à toutes les communes Métropolitaines. Cette convention est établie pour une durée allant de la date de signature jusqu'au 31 octobre 2025.

Le rapporteur entendu,  
Le Conseil Municipal de Saint-Martin-le-Vinoux,  
Après en avoir délibéré,

-Autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à la mise à disposition à titre gratuit d'un service en langue des signes française à l'accueil au public de la commune avec Grenoble Alpes Métropole.

- Autorise son représentant, à entreprendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

**VOTE : POUR : UNANIMITE**

Pour extrait certifié conforme  
au registre des délibérations,  
le 04 Mai 2021

Acte certifié exécutoire depuis son  
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire,



**Sylvain LAVAL.**